

LE MERCREDI 26 MAI 2010

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 26 mai 2010, à 18 h 25, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Jacques D'Août
Dany Ouellet

Marc Carrière
Sylvain Léger

Absents

René Langelier

Alexandre Iracà

Les représentants du comité de parents :

Luc Trottier

Stéphane Mongeon

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Marc Carrière.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général
Raynald Goudreau, conseiller-cadre
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Cécile Gauthier, commissaire

La séance est ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 50-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2010

RÉSOLUTION 51-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 24 mars 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

RÉSOLUTION 52-CE (2009-2010)

Attendu les termes de l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

521

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 24 mars 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le projet de règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2010-2011, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
17 août 2010	19 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
24 novembre 2010	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
23 février 2011	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
25 mai 2011	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RADIATION DE TAXE SCOLAIRE

RÉSOLUTION 53-CE (2009-2010)

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

Attendu que tous les dossiers énumérés sur la liste déposée ont fait l'objet de procédures de recouvrement par le huissier mandaté par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la valeur foncière de ces propriétés, les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues et les problèmes de titres de certaines propriétés, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

Attendu que tous ces comptes à recevoir remontent à plusieurs années;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 4 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général.

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE soit radié les sommes à percevoir en capital au montant de 3 389,62 \$ ainsi que des montants de frais et d'intérêts ajoutés pour ces mêmes années, jusqu'à la date d'application du suivi de la présente résolution. Ce montant se répartit comme suit :

No dossier	Total
4316	13,30 \$
7743	7,98 \$
7785	5,66 \$
9583	18,12 \$
9609	29,29 \$
4842	116,90 \$
7635	30,81 \$
9563	39,87 \$
9610	11,81 \$
16514	49,53 \$
9802	8,28 \$
1724	65,23 \$
33401	269,56 \$
32589	18,25 \$
11894	379,18 \$

12946	1 792,26 \$
32081	311,29 \$
14323	6,61 \$
33706	14,18 \$
28429	201,51 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAREMENT DE BRIQUES A L'ÉCOLE SAINT-LAURENT, À GATINEAU – ADJUDICATION****RÉSOLUTION 54-CE (2009-2010)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009RDE0928FE01 pour des travaux de réfection du parement de briques à l'école Saint-Laurent, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Profex Construction inc.....29 100,00 \$
80, Adrien Robert, unité C, Gatineau (Québec) J8Y 3S2
- Construction Larivière ltée.....34 600,00 \$
640, August Mondoux, Gatineau (Québec) J9J 3K3
- Maçonnerie Roger Charron.....37 875,00 \$
895, chemin Montréal Ouest, Gatineau (Québec) J8M 1N8

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Profex Construction inc. ;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique « Résorption du déficit d'entretien »;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de la rencontre du 4 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le contrat pour les travaux de réfection du parement de briques à l'école Saint-Laurent, à Gatineau, soit adjugé à la firme Profex Construction inc. pour la somme de vingt-neuf-mille-cent dollars (29 100,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE DE LA CSCV – RENOUELEMENT 2009-2010****RÉSOLUTION 55-CE (2009-2010)**

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées était protégée par une assurance responsabilité offerte par Aon Parizeau inc. pour l'année 2009-2010;

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources matérielles auprès du courtier Aon Parizeau inc. ;

Attendu les conditions de renouvellement reçues de Aon Parizeau inc. pour l'année 2010-2011;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE les services de Aon Parizeau inc. soient retenus pour la couverture de l'assurance responsabilité générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année 2010-2011 à un coût de quarante-sept-mille-six-cent-deux dollars (47 602 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Sylvain Léger prend son siège, il est 18 h 40.

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT – ADJUDICATION
--

RÉSOLUTION 56-CE (2009-2010)

Attendu l'appel d'offres sur invitation pour le déblaiement de la neige de l'ensemble du parc immobilier de la commission scolaire;

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission le 29 avril 2010 et analyse de conformité;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE soit acceptée la soumission des firmes dont les noms suivent pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 avril 2013;

ÉCOLE	FIRME	Prix annuel 2010-2011
Adrien-Guillaume	Raymond Pilon	6 000,00 \$
St-Cœur-de-Marie	Excavation André-Jean Sabourin	3 960,98 \$
Providence	Bernard Cyr	2 350,00 \$
J.M. Robert	Bernard Cyr	4 375,00 \$
St-Pie X	Pro 4 Saisons (Ferme des Sabourin)	1 000,00 \$
Louis-Joseph Papineau	Pro 4 Saisons (Ferme des Sabourin)	12 700,00 \$
Sacré-Cœur (P)	Débroussaillage Ménard	1 102,75 \$
Ste-Famille Trois-Chemins	Pro 4 Saisons (Ferme des Sabourin)	6 750,00 \$
Maria-Goretti	Pro 4 Saisons (Ferme des Sabourin)	6 750,00 \$
St-Jean-de-Brébeuf	CS Terrec	4 950,00 \$
Du Sacré-Cœur (G)	CS Terrec	4 750,00 \$
Aux Quatre-Vents	CS Terrec	5 450,00 \$
Du Ruisseau	Pavage Lafleur & Fils Inc.	4 455,75 \$
St-Laurent	Pavage Lafleur & Fils Inc.	3 288,77 \$
Du Boisé	Pavage Lafleur & Fils Inc.	4 137,51 \$
Hormisdas-Gamelin Centre administratif CFP	Pro Multi-saisons	23 393,00 \$
De la Montagne	Excavation J.B.G. Lajeunesse	1 800,00 \$
Centre La Cité	CS Terrec	3 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PLAFOND ET DU HALL À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ENTÉRINEMENT

RÉSOLUTION 57-CE (2009-2010)

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009AMT0930FI01 pour des travaux de réfection du plafond et du hall à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Construction Vic Prud'homme Inc. 10 332,00 \$
11, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0
- Construction Genvert Inc. 14 910,00 \$
47, Raymond MacMillan, Gatineau (Québec) J8L 3E1
- Michel Emery Entrepreneur Général inc. 17 360,00 \$
115, rang St-Joseph Ouest, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Construction Vic Prud'homme Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 4 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le contrat adjugé pour des travaux de réfection du plafond et du hall à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit entériné à la firme Construction Vic Prud'homme Inc. pour la somme de dix mille trois cent trente-deux dollars (10 332,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'EXTRACTION DU RÉSERVOIR PÉTROLIER À L'ÉCOLE DU RUISSEAU, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 58-CE (2009-2010)

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2010AMT1023RS01 pour des travaux d'extraction du réservoir pétrolier à l'école du Ruisseau, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Service & Construction Mobile Ltée 23 885,00 \$
93, Maurice Beaudoin, Gatineau (Québec) J8P 2K1
- Polanne 26 388,00 \$
621, Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K4
- Construction G.M.R. Associés inc. 28 950,00 \$
1880, chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le contrat pour des travaux d'extraction du réservoir pétrolier à l'école du Ruisseau, à Gatineau, soit adjugé à la firme Service & Construction Mobile Ltée pour la somme de vingt-trois-mille-huit-cent-quatre-vingt-cinq dollars (23 885,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 59-CE (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 17 août 2010, à 19 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 19 h 00.

Marc Carrière,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général